

- ☐ Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement
- ☐ Pour des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle de plantes
- ☐ Pour permettre dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité de certains spécimens des espèces reprises en annexe II point a) du Décret du 06 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Explication du motif : (précisez les motivations et les objectifs poursuivis)

.....

.....

.....

.....

IV. NATURE DE L'OPERATION POUR LAQUELLE LA DEROGATION EST SOLLICITEE

(Cochez la case adéquate et surlignez les opérations visées par la demande)

Si la dérogation concerne une espèce animale :

- ☐ Capturer des individus dans la nature
- ☐ Détenir et transporter des spécimens prélevés dans la nature
- ☐ Mettre à mort intentionnellement des individus trouvés dans la nature
- ☐ Perturber intentionnellement des individus
- ☐ Détruire, ramasser ou détenir des œufs
- ☐ Naturaliser des spécimens trouvés blessés, malades ou morts et détenir et transporter les spécimens naturalisés
- ☐ Détériorer ou détruire des sites de reproduction, des aires de repos ou tout habitat naturel de l'espèce
- ☐ Echanger, vendre, acheter, offrir aux fins de vente ou d'échange, céder à titre gratuit des spécimens prélevés dans la nature, y compris les animaux naturalisés

Si la dérogation concerne une espèce végétale :

- ☐ Cueillir, ramasser, couper, déraciner des spécimens de ces espèces dans la nature
- ☐ Détruire intentionnellement des spécimens de ces espèces dans la nature
- ☐ Détériorer ou détruire intentionnellement les habitats naturels dans lesquels la présence de l'espèce est établie
- ☐ Détenir et transporter des spécimens prélevés dans la nature
- ☐ Echanger, vendre, acheter, offrir aux fins de vente ou d'échange, céder à titre gratuit des spécimens, vivants ou morts, prélevés dans la nature

Précisez l'opération visée :

.....

.....

.....

.....

.....

V. LIEUX (remplir les sections pertinentes)

- **DE PRELEVEMENT DES SPECIMENS** (joignez de préférence une ou plusieurs cartes au 1/25.000)
 - Province :Commune :
 - Entité :
 - Lieu-dit :
 - Type d'habitat:
 - Le prélèvement est-il effectué dans une réserve naturelle ?
Si oui, nom et statut de la réserve :
- **D'EXERCICE DE L'OPERATION** (joignez de préférence une ou plusieurs cartes au 1/25.000)
 - Province :Commune :
 - Lieu-dit :
 - Type d'habitat:
 - Province :Commune :
 - Lieu-dit :
 - Type d'habitat:
- **DE STOCKAGE OU DE DESTINATION DES SPECIMENS** (joignez de préférence une ou plusieurs cartes au 1/25.000)
 - Province :Commune :
 - Entité :
 - Lieu-dit :
 - Type d'habitat:

VI. PERIODE D'EXERCICE DES OPERATIONS VISEES

- Date(s) ou période(s):
- Durée sollicitée pour la dérogation :

VII. MOYENS, INSTALLATIONS ET METHODES ENVISAGES POUR L'OPERATION VISEE

- **Moyens matériels, installations (le cas échéant)** (citez et au besoin décrivez le dispositif):
.....
.....
.....
- **Méthode (mode opératoire):**
.....
.....
.....

IX. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SPECIFIQUES A UNE OPERATION

A. Dans le cas d'observations ou de recherches à effectuer sur des plantes ou des animaux vivants.

- Protocole expérimental : (permettant d'apprécier la nature et l'importance des travaux envisagés)
.....
.....
.....
.....
- Références (joindre, si nécessaire, des annexes numérotées reprenant les renseignements demandés)

- Références scientifiques : donner la liste des travaux , des publications, des expositions, des films, etc...

.....

- Cautions scientifiques : donner le nom, l'adresse et les titres de personnes pouvant se porter garantes de la personnalité du demandeur et de l'intérêt de l'opération envisagée.

.....

B. Dans le cas de demande visant la naturalisation et/ou la détention d'animaux trouvés morts

Identité et adresse exacte du taxidermiste :

.....

C. Dans le cas de demande visant le transports d'animaux vivants :

Identité et titre des personnes responsables du transport (si différent du demandeur) :

.....

La présente demande de dérogation est introduite parce qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuit pas au maintien dans un état de conservation favorable des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle (cf. les documents ci-joints).

Signature:

Fait à, le

Listez, le cas échéant, le titre et les numéros correspondants des annexes jointes:

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 novembre 2003 relatif à l'octroi de dérogations aux mesures de protection des espèces animales et végétales, à l'exception des oiseaux , le demandeur peut introduire auprès du Ministre un recours contre la décision de refus d'octroi d'une dérogation ou en cas de non décision de l'Inspecteur général.

Protection de la vie privée et voies de recours

Protection de la vie privée

La Loi sur la Conservation de la Nature est une matière régionale gérée par le Département de la Nature et des Forêts du Service public de Wallonie.

Comme le veut le Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous signalons que les données pourront éventuellement, dans le cadre de l'instruction, être communiquées aux départements du SPW chargés de la mise en œuvre de la Loi sur la Conservation de la Nature ainsi qu'à la Section Nature du Pôle Ruralité. Elles pourront également être transmises aux agents chargés du contrôle du respect de cette réglementation.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Les données seront conservées aussi longtemps que la dérogation est valide, ainsi qu'un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.

Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir que vous aviez adressé une notification et que la date de validité est échue.

Le SPW s'engage à prendre les mesures de sécurité adéquates afin d'éviter que des tiers n'abusent des données à caractère personnel que vous auriez communiquées.

Vous pouvez vérifier que vous êtes concerné par le traitement et accéder à vos données ; rectifier vos données ou supprimer les données optionnelles en demandant les données optionnelles auprès de l'équipe dérogation de la Direction de la Nature et des Espaces verts : derogations.especes@spw.wallonie.be

Sur demande via [le formulaire](#), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne.

Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie (dpo@spw.wallonie.be) en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur [le Portail de la Wallonie](#).

13.2. Voies de recours

Que faire si, au terme de la procédure, vous n'êtes pas satisfait de la décision rendue ?

- 1. Introduire un recours interne à l'administration.**
Adressez-vous à l'administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.
- 2. Adresser une réclamation auprès du Médiateur.**
Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'administration vous demeurez insatisfait de la décision, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur
Tél. gratuit 0800 19 199
<http://www.le-mediateur.be>

Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n'avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l'adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l'adresse courriel : contact@apd-gba.be.